

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU COMITE DIRECTEUR DU Jeudi 05 Décembre 2013

Membres présents :

CHAREL Jean-Marc
LANGE Patrick
MASANELLI Georges
RENOULT Jean-Michel

CLARENN Gérald
LEPLEGE Dominique
POTHIN Jean-Daniel
RODULFO Antoine

GRALL Max
MALLET Fabrice
REBEYROTTE Jean-François

Membres excusés :

ARNOUD Christine
SCHNOLLER Fabrice

DONZEAUX Fanny
THOMAS Marion

Président commission :

METE Kim (Environnement et Biologie)

Autres présents invités:

DOKI-THONON Philippe (O Sea Bleu) GLELE-KAKAÏ Nicolas (O Sea Bleu)

Sébastien RICQUIER

ooOoo

1/ APPROBATION DU PV DU 02/10/2013

Mr Fabrice MALLET fait remarquer qu'il avait excusé Me Marion THOMAS et Mr Fabrice SCHNOLLER sur la feuille de présence. Cette omission sera rectifiée sur le PV de la réunion du 02/10/2013. Aucune autre remarque n'ayant été formulée, le PV est approuvé à l'unanimité.

2/ PROJET NAUTILUS

Lors de la dernière commission nautique locale du 10 octobre 2013, il a été examiné le projet Nautilus de la société Sub Marine Safari présenté Mr Styve HAORAU. Le lien de téléchargement de présentation de ce projet a été envoyé à tous par courriel.

Mr Styve HOARAU a été cordialement invité à notre réunion de comité de ce jour afin de nous présenter lui-même son projet. Etant absent, ce point sera remis à l'ordre du jour d'une prochaine réunion.

Question de Mr Fabrice MALLET : L'exploitation de ce projet en baie de Saint-Paul pourrait-elle amener à interdire les plongées sur le site ?

Le Président ne souhaite pas s'avancer à donner des conclusions hâtives tant que l'impossible n'aura pas été fait pour que Mr HOARAU assure lui même la présentation de ce projet. Cependant, il semble pertinent de s'interroger sur des impacts possibles au niveau des activités de plongée.

Espérons que la représentativité des clubs et SCA de plongée notamment celles de Le Port à Saint-Gilles sera plus importante le 4 février 2014.

3/ RESERVE MARINE : VENUE DE MR FRANÇOIS SARANO

Mr François SARANO, plongeur de renommée internationale, biologiste sous-marin de renom, militant de la protection responsable de la biodiversité sous toutes ses formes et fondateur de longitude 181, a séjourné dans notre île du 26 au 28 novembre 2013 dans le cadre de la promotion de la Réserve Marine et la protection de la biodiversité.

Le président remercie tout d'abord les membres du comité qui lui ont donné leur accord pour qu'une implication significative du comité soit possible en permettant le financement du billet de Mr SARANO à hauteur de 1000€ (13 membres ont donné une réponse positive, 2 sans réponses).

Il remercie ensuite les quatre clubs et SCA (B'Leu Océan, Marines Activités Sportives, Le dodo Palmé et Omnibulles) pour leur implication dans la venue de Mr SARANO tant au niveau des conférences qu'au niveau de la plongée du 27/11/2013 à la rencontre de la biodiversité dans la Réserve Marine.

Le bilan financier de cette mobilisation présentée ci-contre, met en évidence l'effort volontaire de chaque participant à s'engager dans la protection et la conservation de la biodiversité.

On ne peut que regretter l'attitude discourtoise et les propos injurieux qui ont été proférés à l'encontre des représentants de la réserve marine et de monsieur Sarano par quelques représentants des associations OPR et PNE qui se sont focalisés sur la crise requins, occultant de fait l'objectif premier de la venue de monsieur Sarano, « l'importance de la protection de la biodiversité ». La conférence-débat qui s'est tenue à Kélonia a dû être interrompue.

Les représentants du comité présents prennent acte des excuses qui leur ont été présentés en espérant ne plus avoir à vivre de tels excès.

Il est important de retenir que cet évènement a été très positif, renforçant les liens de partenariat entre la réserve marine, le comité régional et ses membres et longitude 181.

4/ PROPOSITION DU CRESSM POUR L'ORGANISATION DE SES ACTIVITES DANS LE CADRE DE LA REDUCTION DU RISQUE REQUINS

Lors de la dernière réunion de Comité Directeur, il avait été décidé de faire des propositions aux clubs et SCA concernant l'organisation des activités subaquatiques dans le cadre de la réduction du risque requins. Faisant suite à une large consultation auprès des responsables de clubs et SCA, des présidents de commission et des membres du comité, un document regroupant des propositions d'organisation a été rédigé. Après relecture et modifications, les documents à usage interne ainsi que ses annexes ont été approuvés. Les membres du comité présents valident les propositions d'organisation. L'ensemble des documents sera envoyé à tous les clubs et SCA.

Remarque de Mr Georges MASANELLI : Il faut rappeler que le concept et projet de « vigies requins » a été initié par le CRESSM. Il a également été à l'origine du cursus de formation « vigie requins » en partenariat avec la ligue de surf. C'est d'ailleurs, le Comité qui participe grandement à la formation de ces « vigies requins ».

5/ BILAN REUNION SAISON BALEINES 2013

Le comité et quelques clubs et SCA ont assisté à la réunion de bilan de la saison baleines 2013 organisée par la Préfecture le 18/11/2013 et dans laquelle sont intervenus la DEAL et Globice.

Les idées générales à retenir sont plutôt *rassurantes*:

- en 2013, les baleines n'ont pas désertés nos eaux et elles ont mêmes été plus nombreuses.
- « Aller voir les baleines ne les fait pas fuir » propos apaisant du rapporteur de Globice.
- les mises à l'eau respectueuses de la charte d'approche et la conduite généralement vertueuse des clubs de plongée ont été remarquées. Le fait que les cétacés viennent volontairement à la rencontre des randonneurs subaquatiques a été souligné.

Il appartient aux clubs et SCA de poursuivre dans cette voie afin de pouvoir continuer à sensibiliser nos randonneurs à une meilleure connaissance des cétacés dans leur environnement naturel.

Promotion "plongée - biodiversité - réserve"	
Prise en charge séjour François SARANO 26,27,28 novembre	
Comité régional (CRESSM)	
Billet d'avion	1000,00
Réception (Accueil, déjeuner)	87,00
Déplacement (Presse et conférence kelsonia)	70,00
Bénévolat (2, valorisation)	200,00
Total	1357,00
Plongée "Cap Lahoussaye"	
B'leu océan	
Mobilisation d'un bateau et pilote	500,00
Mise à disposition de matériels de plongée	133,00
Consommables (carburant, gonflage...)	40,00
Personnel salarié (1, moniteur et pilote)	65,00
Bénévolat (2, déplacement et valorisation)	100,00
Réception (dîner)	206,00
Total	1044,00
Dodo palmé	
Mobilisation d'un bateau et son pilote	250,00
Mise à disposition de matériels de plongée	85,00
Consommables (carburant, gonflage...)	48,00
Personnel salarié (1, moniteur)	60,00
Total	443,00
Marine Activités Sportive	
Mobilisation d'un bateau	300,00
Consommables (carburant, gonflage...)	100,00
Bénévolat (2, déplacement et valorisation)	100,00
Total	500,00
Omnibulles	
Bénévolat (1, déplacement et valorisation)	50,00
Matériel de plongée (mise à disposition gratuite)	11,00
Total	61,00
Total	3405,00

Un point a été fait sur les marquages « argos ». Bien que les avis soient partagés, il a été affirmé que ces marquages n'avaient pas fait fuir les baleines. Les premiers retours des balises argos ont a été présentés à titre indicatif car le nettoyage des informations erronées n'avait pas encore été fait.

En faisant référence au spot d'information sur l'observation des baleines qui avait été fait par Globice et qui est passé sur nos chaînes de télévision et en boucle dans le hall de Gillot, le président rappelle qu'il faut rester vigilant et critique sur les messages véhiculés dans les films ou vidéos parlant de l'observation des cétacés et faire remonter toute information qui pourrait porter préjudice à l'image des randonneurs subaquatiques de nos clubs et SCA de plongée.

A la suite d'une remarque faite à l'encontre d'un club de plongée, il est important de rappeler qu'il n'appartient pas aux clubs de plongée de se substituer aux services de l'état sur le plan d'eau et que nous devons en toutes circonstances avoir le respect des autres usagers de la mer en particulier des pratiquants de jetski et des pêcheurs côtiers qui peuvent être amenés à rencontrer des baleines. Il est demandé à tous les responsables de clubs et SCA d'être vigilants sur ce point.

6/ LABEL OBSERVATION DES CETACES

Le président a participé à plusieurs réunions sur l'observation des cétacés et se réjouit que les remarques faites par le CRESSM aient été prises en compte. Les enjeux économiques très forts du tourisme naturaliste générés par l'exploitation des cétacés en particulier des baleines ont été rappelés, expliquant la mise en place du label qui aura pour vocation l'affichage public d'une pratique vertueuse de l'observation des cétacés.

A cette occasion, il a été rappelé qu'il était important de différencier les professionnels du secteur marchand qui font commerce des activités de loisirs sportifs et les professionnels de l'activité que sont les fédérations dont certaines ont reçue délégation de l'état pour leur expertise.

A cette occasion, il a également été rappelé que la plus grande vigilance serait apportée au suivi des produits commerciaux afin que soit préservée la juste concurrence qui doit bénéficier aux consommateurs.

Le label « Observation des cétacés » devrait coûter environ 300€ par structure. Il sera dirigé par un comité de pilotage dans lequel on trouvera un représentant de chaque usager de la mer.

Pour ce label, il est exigé une signalétique permettant au grand public d'identifier les clubs et SCA qui organisent de la randonnée subaquatique. La FFESSM a développé des produits « rando » qui répondent parfaitement à cette exigence.

7/ GUINNESS DES RECORDS

Le 1^{er} décembre 2013, à Saint-Leu, le monde la plongée a connu un très grand moment : 110 plongeurs se sont donné la main sous l'eau à 18m de profondeur afin de former la plus grande chaîne humaine sous-marine (record qui devrait être homologué dans le GUINNESS des records). Au delà du record, l'émotion a été vive.

Cette aventure qui a fédéré au-delà des plongeurs présents, a montré toute la richesse humaine, toute la technicité et tout le savoir faire de la plongée française.

Le comité tient à remercier l'ensemble des structures commerciales ainsi que le GPP et plus particulièrement la SCA Aquabulle pour l'organisation particulièrement réussie de cette action en faveur du milieu de la plongée.

8/ TRAVAIL DISSIMULE

Le président a chargé la présidente de notre commission juridique, de constituer un dossier sur le travail dissimulé. Un aperçu du travail déjà réalisé est présenté :

- La réunion des trois éléments suivants pourrait requalifier la relation de bénévolat en contrat de travail:
 - la réalisation d'une prestation de travail
 - l'existence d'un lien de subordination
 - l'existence d'une rémunération en contrepartie

- Les conséquences possibles d'une requalification de la relation de bénévolat en contrat de travail sont par exemple :
 - le délit de dissimulation d'employés salariés
 - le délit d'emploi de personne non qualifiée

Des informations complémentaires seront communiquées au fur et à mesure de l'avancement de ce dossier.

Monsieur Doky Thonon regrette la pratique de certains centres commerciaux qui ont recours à des niveaux 4 et à des moniteurs fédéraux pour encadrer bénévolement dans leurs centres commerciaux. Il demande au comité de rappeler les règles en la matière.

Le président fait remarquer que ces règles ont été régulièrement rappelés tant au niveau du comité (voir les Pv de comité) qu'au niveau des centres commerciaux et groupement de centres commerciaux en réaffirmant la position de la commission juridique nationale : *"Une SCA peut recevoir comme client un encadrant titulaire d'une qualification reconnue par le Code du sport qui, dans le cadre de ses activités de loisirs, encadre sans contrepartie, des proches, lesquels acquittent, comme lui, le montant fixé pour cette prestation"*.

Il convient également de rappeler que le législateur a choisi de définir des compétences liées à l'encadrement de l'activité et des compétences liées à l'encadrement des palanquées.

1/ L'encadrement de l'activité par les directeurs de plongée (MF, BEES, DEJEPS et DESJEPS).

Art. A. 322-72. - Sur le site de l'activité subaquatique, la pratique de la plongée est placée sous la responsabilité d'un directeur de plongée présent sur le lieu de mise à l'eau ou d'immersion de la palanquée. Il est responsable techniquement de l'organisation, des dispositions à prendre pour assurer la sécurité des plongeurs et du déclenchement des secours. Il s'assure de l'application des règles et procédures en vigueur. Il fixe les caractéristiques de la plongée et établit une fiche de sécurité comprenant notamment les noms, les prénoms, les aptitudes des plongeurs et leur fonction dans la palanquée ainsi que les différents paramètres prévus et réalisés relatifs à la plongée. Cette fiche est conservée une année par tout moyen par l'établissement. Le directeur de plongée est titulaire d'une qualification mentionnée à l'annexe III-15a.

ANNEXE III-15a

Qualification minimale du directeur de plongée en milieu naturel (Article A. 322-72)

FONCTIONS	BREVETS DELIVRES par la FFESSM, la FSGT, l'UCPA, l'ANMP et le SNMP	BREVETS DELIVRES PAR LA CMAS	DIPLOMES D'ETAT
Plongées à l'air ou au nitrox en exploration			
Directeur de plongée	Directeur de plongée en exploration - DPE (*) Plongeur de niveau 5 (P5) (*)		
Plongées à l'air ou au nitrox en enseignement ou en exploration Plongée au trimix ou à l'héliox en enseignement jusqu'à 40 mètres Plongée au trimix ou à l'héliox en exploration jusqu'à 70 mètres			
Directeur de plongée	MF1 FFESSM ou FSGT(*)	Moniteur 2 étoiles	BEES 1 plongée DEJEPS plongée DESJEPS plongée
Plongée au trimix ou à l'héliox en enseignement au-delà de 40 mètres. Plongée au trimix ou à l'héliox en exploration au-delà de 70 mètres.			
Directeur de plongée	MF2 FFESSM ou FSGT(*)		BEES 2 plongée DEJEPS plongée DESJEPS plongée
(*) Tous ces brevets doivent justifier que leurs titulaires ont démontré un niveau technique au moins équivalent à celui des brevets de même niveau de la Fédération délégataire, la FFESSM, et qu'ils ont été délivrés dans des conditions similaires. Pour la plongée aux mélanges, le directeur de plongée doit également justifier des aptitudes PN-C ou PTH-120 correspondant aux mélanges utilisés conformément aux annexes III-17a et III-18a.			

2/ L'encadrement de la palanquée (BPJEPS, GP et plongeur Niveau 4)

Art. A. 322-74. – Lorsqu'en milieu naturel, la palanquée en immersion est dirigée par une personne l'encadrant, celle-ci est titulaire d'une qualification mentionnée à l'annexe III-15b. Cette personne est responsable du déroulement de la plongée et s'assure que ses caractéristiques sont adaptées aux circonstances et aux aptitudes des plongeurs.

ANNEXE III-15b

Qualification minimale de la personne encadrant la palanquée (Article A. 322-74).

FONCTIONS	BREVETS DELIVRES par la FFESSM, la FSGT, l'UCPA, l'ANMP et le SNMP	BREVETS DELIVRES PAR LA CMAS	DIPLOMES D'ETAT
Plongées à l'air en exploration			
Personne encadrant une palanquée en exploration	Guide de palanquée (GP) (*) Plongeur de niveau 4 (P4) (*)		BPJEPS plongée Stagiaire BPJEPS plongée

9/ BILAN ASSISES NATIONALES DES PECHESEMINAIRE IN PECHE/SEMINAIRE IN TECHNIQUE/REUNION DES OD

La parole est donnée à Mr Georges MASANELLI qui a participé à plusieurs réunions et séminaires qui se sont tenues en ce mois de novembre en métropole.

- 1^{er} Séminaire des IN Pêche à Quiberon : Les activités de la commission nationale de pêche sous-marine, bien que moins « médiatisées », car plus de compétitions, sont néanmoins conséquentes (rencontres, formations, suivis, amélioration...). La commission vit toujours et est très sollicitée sur l'ensemble des thématiques qui touchent la pêche sportive et de loisir dans le cadre du développement durable auquel la pêche est particulièrement sensible et attachée.

- 1^{ère} Assises Nationales des Pêche à Saint-Nazaire : regroupement de 5 fédérations organisatrices de ces 1^{ères} assises, afin de favoriser le développement éco-responsable de la plaisance et des pêches de loisirs en mer. Mr MASANELLI fut très étonné des chiffres annoncés : le prélèvement de la pêche de loisir représente à peine 2% de la pêche globale (l'impact sous-marins est quasiment-nul) et génère des revenus commerciaux annexes et connexes de milliards d'euros. Il a également été question d'un projet de mise en place d'un permis de pêche que notre fédération ne soutient pas.

- Séminaire IN technique à Toulon : De gros changements sont à prévoir dans le règlement intérieur des IN notamment en ce qui concerne son renouvellement et la création d'une nouvelle classification d'IN Expert (à partir de 65 ans). Changement également pour les guides de palanquée et les MF2 à compter de janvier 2014.

- Réunion des présidents de Régions à Paris : Lors de cette réunion il a été beaucoup question de développement durable. La Fédération a créé un poste à plein temps pour répondre aux exigences de cette mission.

10/ Produits FFESSM

Rando : http://www.ffessm.fr/plongee_libre.asp

Sortie de l'ouvrage de référence FFESSM "Découvrir la plongée, niveau 1" :

<http://www.ffessm.fr/pages.asp?p=282&t=Livre%20D%E9couvrir%20la%20plong%E9e,%20niveau%201>

11/ ASSEMBLEE GENERALE DU CRESSM

La prochaine réunion de Comité Directeur aura lieu le 4 février 2014 en préparation de l'assemblée générale. La prochaine assemblée générale du comité est fixée au 22 février 2013.

La séance est levée à 20h45.

Ce compte rendu est soumis à l'approbation des membres du Comité Directeur, des Présidents de clubs et dirigeants des structures commerciales agréées.

Il sera entériné à la prochaine réunion du comité.

Prochaine réunion du comité, le 04 Février 2014 à 18h30
Assemblée Générale du Comité, le 22 Février 2014 à 16h30

Ordre du jour sera communiqué ultérieurement


Georges MASANELLI
Président adjoint du Comité Régional
d'Etudes et de Sports Sous-Marins


Jean-Marc CHAREL
Président du Comité Régional
d'Etudes et de Sports Sous-Marins